

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	40
Votants par procuration	11
Absents	5
Total des votes	51

7. Finances locales
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mars 2022 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. BOUCHER, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL, M. BONVOISIN, M. HANGARD, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. LEROUX, Mme DUTILLOY, M. CANTELOUP, Mme ROSA, M. TIMON, Mme GAUTIER, Mme DUVAL, M. DARMOIS, Mme QUESNEY, M. BURET, Mme MONLON, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

SUPPLEANTS PRESENTS : M. RABEL, M. BESSARD, Mme VANBESIEN, M. LEBOUCHER, Mme DUHAMEL, Mme QUEVAL, M. LEBEE, M. VETEL, Mme MONTIER

TITULAIRES EXCUSES : M. GIRARD, Mme DA SILVA, M. TIHY, Mme DUONG, M. LAMY, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. VOSNIER, Mme GENAR, M. DUCLOS

SUPPLEANTS EXCUSES : M. FOURNIER, Mme FRESSARD, M. DELONGUEMARE, Mme LEMAITRE, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT, M. DUCLOS, Mme CACAU, M. THEROULDE, M. CHARPENTIER

TITULAIRES ABSENTS : M. BEIGLE, Mme HAKI, M. LETELLIER, M. MAUVIEUX, M. BAPTIST

SUPPLEANTS ABSENTS : M. MEAUDE, M. DROUET, Mme FOUTREL, Mme POTTIER

PROCURATIONS : M. GIRARD à M. SIMON, Mme DA SILVA à M. BESSARD, M. TIHY à Mme DUHAMEL, Mme DUONG à M. LEROUX, M. LAMY à M. LEROUX, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à Mme DUTILLOY, M. BEAUDOUIN à M. BURET, M. VOSNIER à Mme DUTILLOY, Mme GENAR à M. TIMON, M. DUCLOS à Mme GAUTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SWERTVAEGER

**N° 22-2022 Adoption du compte de gestion 2021 – Budget Principal –
Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**

L'arrêt des comptes d'une collectivité territoriale est constitué par le vote de l'Assemblée délibérante sur le compte administratif (Ordonnateur) et sur le compte de gestion (Comptable Public).

Avant le 1er juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local par le Trésorier.

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-22-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité) ;
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Le vote du compte de gestion doit intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Les chiffres du compte administratif 2021 ont été vérifiés avec le compte de gestion de la trésorerie :

027047
SGC PONT-AUDEMER



GED

II-1
Exercice 2021

01000 - CC PONT-AUDEMER/VAL DE RISLE
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 596 278,51	23 253 288,63	28 849 567,14
Titres de recettes émis (b)	2 162 924,24	22 540 780,15	24 703 704,39
Réductions de titres (c)	400,00	291 779,34	292 179,34
Recettes nettes (d = b - c)	2 162 524,24	22 249 000,81	24 411 525,05
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	5 596 278,51	23 253 288,63	28 849 567,14
Mandats émis (f)	2 918 628,50	22 429 162,90	25 347 791,40
Annulations de mandats (g)		1 586 690,04	1 586 690,04
Dépenses nettes (h = f - g)	2 918 628,50	20 842 472,86	23 761 101,36
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 406 527,95	650 423,69
(h - d) Déficit	756 104,26		

Aussi, et au regard de ce qui précède :

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU l'article L.5211-36 du CGCT prévoyant, sous réserve des dispositions qui leur sont propres, que les dispositions du livre III de la deuxième partie sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale,

VU l'article D2343-5 du CGCT prévoyant que le compte de gestion est remis par le comptable de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle pour être joint au compte administratif comme pièce justificative et sert au règlement définitif des recettes et des dépenses de l'exercice clos,

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2022,

Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220404-22-DE
Date de télétransmission : 06/04/2022
Date de réception préfecture : 06/04/2022

CONSIDERANT la nécessité d'arrêter le compte de gestion 2021 transmis par le Trésorier avant le vote du compte administratif 2021,

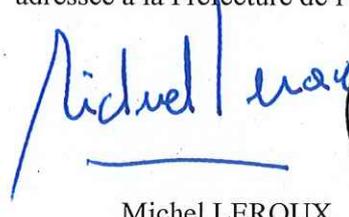
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

- **DECIDE D'ARRETER** les comptes 2021 ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2021 du comptable public du budget principal de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, celui-ci concordant avec les écritures de l'ordonnateur ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette affaire

Pont-Audemer, le 04 avril 2022
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure




Michel LEROUX